
Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal
du mercredi 27 mars 2013
à la salle communale de La Chaux

1. Propos de bienvenue

Le vice-président M. Emmanuel Christen ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue à chacun et en remerciant la commune de La Chaux pour son accueil. Il est chargé d'excuser notre président M. Marcel Monod, actuellement en voyage dans un pays lointain. Il lui revient de conduire cette assemblée pour la première fois.

Nous avons constaté la présence du directeur des écoles de Penthalaz M. Déjardin.

Tout d'abord, M. Christen propose aux délégués une modification de l'ordre du jour au **point 8** : ajouter **et au CET**.

Ce changement est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

2. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 27 délégués sont présents : 16 représentants des municipalités et 11 représentants des conseils.

Sont excusés : M. Jean-Yves Thévoz et Mme Christine Rieder, Daillens, M. Claude Christophi, Dizy, Mme Véronique Robadey, Gollion, Mme Véronique Delacrétaz et M. Claude Baptise (suppléant), Lussery-Villars, Mme Laurence Péguiron, Mex, Mme Sandrine Fonjallaz, Vuflens-la-Ville, MM. Michel Maillefer (suppléant) et Marcel Monod, Vullierens.

3. Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2012

La lecture du procès-verbal de la dernière séance du 25.09.2012 à Vuflens-la-Ville n'est pas demandée. Ce document était joint à la convocation. L'assemblée l'adopte sans aucune modification.

4. Assermentations éventuelles

Le vice-président procède à l'assermentation de M. Bertrand Duperrex, syndic de Vullierens.

5. Communications du bureau et courrier

M. Christen annonce que la commune de La Chaux désire transmettre un message à l'assemblée. Cette intervention est reportée au point 10 de l'ordre du jour, sous proposition individuelle et divers.

6. Communications du Comité de Direction

La présidente Mme Ingrid Rossel nous donne son rapport sur le Complexe des Chavannes à Cossonay :

Le CODIR a eu quelques séances avec le lauréat du concours, le bureau d'architecture Ruffieux-Chehab de Fribourg. Tous les mandats d'ingénieries ont été mis en soumission afin de pouvoir élaborer le préavis pour le crédit d'étude qui sera soumis au prochain conseil intercommunal.

Le CODIR a également rencontré le comité directeur de l'Asissev, qui désire se joindre à l'ASICoPe pour que ses élèves puissent aussi bénéficier de la piscine dans le cadre scolaire. Le CODIR a répondu positivement et une solution sera étudiée pour définir sous quelle forme (location ou participation aux frais de construction), sous réserve de l'approbation du crédit d'étude et du crédit d'investissement à venir.

Ce serait une solution appréciable pour nous, car dans ce cas nous serions 26 communes au lieu de 13 à nous répartir les coûts.

Rapport de M. Jauner : cantine

Comme vous le savez, le CODIR a mis en place l'horaire continu décidé par la votation populaire de 2009. Cette décision, prise également pour limiter les coûts des transports et accueillir les élèves qui ne peuvent plus rentrer à la maison à midi, nous a obligés à créer une cantine scolaire.

L'organisation d'une cantine pour plusieurs centaines d'élèves n'est pas chose simple. Une quinzaine de parents se sont plaints (sur 400 élèves). Cela va de la quantité, ainsi que de la qualité du repas qui n'est pas au goût de tout le monde, au manque de flexibilité des inscriptions.

Pour la flexibilité, il est vrai qu'il n'est pas possible actuellement d'avoir plus de souplesse à cause du travail administratif qui est conséquent. La responsable de la cantine a besoin d'un minimum de temps pour traiter les 350 inscriptions. Elle a déjà une tolérance d'environ 3 jours de retard. Mais certains parents ont encore entre 1 et 2 semaines de retard et ne fournissent pas de preuve de paiement. Le restaurateur doit aussi être informé à l'avance du nombre de repas à servir, afin qu'il puisse gérer au mieux ses achats et son personnel.

Pour rappel, les élèves ont à leur menu : 4 salades à choix, légumes, viande et pâtes ou riz ou pommes de terre, pour le dessert 3 mousses différentes et un plat de fruits à disposition.

Aucun problème par contre au sujet du pique-nique : la salle est équipée d'un micro-ondes permettant de réchauffer un repas préalablement préparé par les parents.

Après 5 mois d'exploitation en 2012, le coût net (chapitre 521) est de fr. 120'000.-. Les prévisions pour 2013 sont de fr. 300'000.-, c'est un coût net de fr. 364'000.- qui a été inscrit au budget.

Nous sommes conscients que la procédure actuelle n'est pas optimale. C'est pourquoi nous étudions la mise en place d'un système informatique pour corriger les aléas des procédures manuelles. Ce nouveau système devrait voir le jour pour le 1^{er} janvier 2014.

Transports : Suite aux diverses questions relatives à l'aspect financier des transports, je vous informe que nous avons mandaté notre fiduciaire afin qu'elle effectue un audit de CarPostal et qu'elle nous transmette une analyse détaillée de l'évolution des coûts de transport.

L'évolution des chiffres 2011/2012 est en augmentation de 16 %, ce qui représente un surcoût de fr. 300'000.-. La différence entre le budget et les comptes 2012 est de fr. 414'000.-. Cette augmentation est surtout due aux changements de l'horaire public en décembre 2011 et au maintien de l'horaire scolaire du premier semestre 2012 (décision du CODIR). Pour mémoire, le coût supplémentaire annoncé par CarPostal était de fr. 500'000.-.

La mise en place de l'horaire continu devrait, selon nos estimations, diminuer les coûts du transport scolaire secondaire d'environ fr. 400'000.-, sans tenir compte du coût de la vie et des éléments de calcul (diesel, assurance, etc.). Rappelons que sur le plan primaire, il n'y a aucun changement si ce n'est l'augmentation appliquée par CarPostal sur les éléments de calcul.

Nous avons demandé des explications à CarPostal, mais nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante, raison du mandat de la Fiduciaire. De plus, les chiffres annoncés par CarPostal pour le budget nous sont toujours donnés pour une année scolaire et non pour une année civile. Il est donc très difficile d'établir notre budget et de comparer les résultats des comptes d'une année à l'autre. Nous leur avons donc demandé de procéder à un changement et ce point devra encore faire l'objet de discussions lors de la signature du contrat.

L'augmentation du coût de la vie et des éléments de calcul tels que : diesel, assurances, masse salariale, etc. sont estimés par CarPostal à 2,5 % de plus que sur la facture et ne sont pas pris en compte dans le calcul du budget.

Dès que la Fiduciaire nous aura communiqué les résultats de ses analyses, nous ne manquerons pas de vous en informer. En raison de notre mécontentement, nous vous informons que le contrat qui lie CarPostal à l'ASICoPe n'est, à ce jour, toujours pas signé.

Rapport de M. Emery, transports

Nous sommes attentifs à l'évolution des transports dans notre canton. Nous avons reçu la SAPVJ et nous recevrons prochainement CarPostal. Nous sommes ouverts à tous les interlocuteurs qui pourraient proposer de transporter nos élèves dans des conditions sécuritaires optimales et pour un prix raisonnable. A ce jour, nous n'avons pas de contrat signé avec aucun prestataire et sommes en pourparlers avec CarPostal.

Dès la prochaine année scolaire, l'école enfantine commencera les cours en même temps que le primaire, ce qui engendrera un supplément de bus et tous les problèmes qui en découleront.

Un problème récurant sur la ligne Cossonay-Dizy nous coûte passablement d'énergie. Les nombreux courriers envoyés par CarPostal et par nous-mêmes, ainsi que la réaction des parents ont abouti à une réunion en présence du préfet. Nous espérons sincèrement que cette problématique soit résolue. Des sanctions seront prises vis-à-vis des élèves les plus virulents. Une chartre qui sera signée par les parents, les élèves et la conductrice est en cours de création. Elle sera affichée dans le bus et devrait, nous l'espérons, ramener le calme.

7. Adoption des comptes 2012 de l'ASICoPe

M. Christen annonce le point 7 : adoption des comptes 2012.

- Préavis No 1/2013 du Comité de Direction et comptes 2012 de l'ASICoPe

La lecture de ces documents joints à la convocation n'est pas demandée.

- Rapport de la commission de gestion

La parole est au rapporteur de la Commission de gestion M. Van Mesdag :

La commission s'est réunie au collège de Penthaz le 28.02.2013. Elle a procédé à une analyse des documents présentés, accompagnés des commentaires et explications du comité contenues dans le préavis no 01/2013.

Un élément fort est à relever en 2012 : la mise en route de la cantine et de l'espace pique-nique au PAM. Environ 350 élèves sont pris en charge et une moyenne de 220 élèves prennent le repas de midi à la cantine. Le nouveau projet de construction aux Chavannes à Cossonay a nécessité un important engagement du CODIR.

Pour les transports, le CODIR a mandaté la fiduciaire Favre pour analyser les données détaillées fournies par CarPostal. La reconduction du contrat est toujours en suspens. Le CODIR souhaite un contrat renouvelé d'année en année, mais CarPostal souhaite une dédite si le contrat n'est pas de 5 ans. Le CODIR attend des éléments justifiant la dédite, alors que notre collaboration date de nombreuses années. Un mail a été reçu le 28 février dernier proposant une rencontre avec le CODIR. La commission invite le comité à relancer CarPostal et souhaite être tenue au courant du résultat de l'audit. Ce dernier pourrait être présenté lors de la séance extraordinaire au sujet du crédit du collège des Chavannes.

L'ASICoPe est pénalisée par l'organisation du bassin Venoge. Le canton finançait 12 bus à 75 % et n'en a plus financé que 5 depuis fin 2011, 7 bus ne sont donc plus subventionnés. L'audit devrait permettre de connaître le coût réel de ces bus.

La commission appuie le comité dans sa demande auprès de CarPostal d'effectuer le bouclage comptable à fin décembre, et non plus au 30 juin.

Pour les camps scolaires et autres activités sportives et culturelles des élèves, des budgets sont faits avant ces activités et pas au moment de l'établissement de notre budget (voir comptes d'exploitation 570.3130.1 et 571.3130.1).

Au sujet des bâtiments scolaires, une classe de 6^{ème} a été ouverte à Vufflens-la-Ville.

Les devoirs surveillés feront l'objet d'un chapitre séparé au sein des comptes.

Les budgets et les comptes du primaire sont transparents et précis, la commission recommande de faire appliquer la même présentation à ceux du secondaire, qui présente des lacunes.

La commission remercie la boursière Mme Mizar pour la tenue parfaite de ses comptes et un classement simple et visible.

En référence au préavis 01/2013, la commission suggère d'inclure dans l'ordre du jour des comptes, un rapport sous forme de présentation des activités du Conseil d'établissement à titre d'information.

En conclusion : Après avoir pris connaissance du préavis no 01/2013

- ouï le rapport du CODIR

- ouï le rapport de la commission de gestion

- vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

la commission de gestion propose au conseil intercommunal d'adopter le préavis du CODIR concluant à l'adoption des comptes 2012.

M. Christen reprend la parole et demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet des comptes. Comme aucun délégué ne se manifeste, nous procédons au vote : 3 abstentions et 23 votes positifs. Les comptes 2012 sont acceptés.

8. Election complémentaire au CODIR (et CET)

CODIR : Suite au départ de M. Bernard Dufour de La Chaux, la candidature de Mme Pierrette Pittet de Grancy a été soutenue par la majorité des communes. Aucun autre candidat ne se présente.

Bulletins distribués : 27

Valables : 27

Madame Pierrette Pittet est élue à l'unanimité et chaleureusement applaudie par l'assemblée.

CET : Suite à la démission de M. Eric Seira de Dizy, la candidature de Mme Brigitte Beuchat de Mex est annoncée par M. Christen. Personne d'autre n'est intéressé par ce poste.

Le Conseil intercommunal accepte de procéder au vote à main levée.

Madame Brigitte Beuchat est élue à l'unanimité et chaleureusement applaudie par l'assemblée.

9. Renouvellement du Bureau

Le vice-président propose aux délégués de poursuivre selon le principe du vote à main-levée pour les membres du Bureau. Aucune opposition de l'assemblée.

- a) Président : **M. Marcel Monod** ayant accepté de poursuivre son mandat, il est reconduit dans sa fonction par acclamation.
- b) Vice-président : M. Olivier Magnénat propose **M. Emmanuel Christen** de Gollion. Ce dernier accepte de continuer encore une année. Il est élu à l'unanimité et applaudi.
- c) Scrutateurs et suppléants : les délégués en place acceptent un nouveau mandat, mais inversion des postes, soit : **Mmes Astrid Develey** de Senarclens et **Séverine Ducrest** de La Chaux seront scrutatrices et **M. Olivier Magnénat** de Daillens et **Mme Laurence Péguiron** de Mex seront suppléants.
- d) Commission de gestion : Suite au départ de M. Yvan Rochat, il y a un poste à repourvoir. M. Berney de Senarclens propose la candidature de **M. Bertrand Duperrex**, syndic de Vullierens.

Ce dernier accepte cette nouvelle fonction. Il est élu par acclamation de l'assemblée et devient 2^{ème} suppléant à la commission de gestion.

10. Propositions individuelles et divers

Le vice-président passe la parole à M. Meylan de la Chaux.

Ce dernier nous lit une interpellation de sa commune :

Les principales difficultés liées à l'organisation de la cantine ont été résolues, c'est un point positif. Toutefois, suite à un léger retard dans le délai d'inscription, un enfant de La Chaux a été refoulé lorsqu'il s'est présenté à la cantine et n'a rien mangé ce jour-là. N'ayant nulle part où aller, il s'est réfugié dans sa classe. Il est choquant que, pour une erreur des parents, un enfant soit puni de la sorte. La commune de La Chaux demande au CODIR de prendre les mesures nécessaires pour que le cas d'un enfant laissé seul sans surveillance et non nourri à la pause de midi ne se reproduise plus.

La présidente du CODIR, Mme Rossel est désolée. Elle répond que des changements sont en cours. Deux projets pour établir un nouveau système informatique plus performant sont actuellement à l'étude. Les inscriptions en ligne et le paiement avec un montant détaillé seront facilités. Les parents pourront aussi contrôler si leur enfant est bien présent à la cantine. Le CODIR discute aussi le partage de cette plateforme avec d'autres collèges de la région, ce qui permettrait d'en diminuer le coût.

Un délégué signale qu'une interpellation doit être appuyée par 6 délégués. Après discussions, au moins 6 membres sont d'accord de la soutenir. Toutefois, M. Berthoud propose de voir cela à notre prochaine séance. Pour conclure la discussion et simplifier la procédure et suite aux explications de Mme Rossel, M. Meylan annonce qu'il est d'avis que l'interpellation peut prendre la forme d'une proposition.

L'assemblée se poursuit, c'est M. Perret-Gentil qui demande la parole : il revient sur le problème des transports et demande si nous avons un autre choix que Car postal.

M. Jauner répond par la négative, nous sommes liés avec Car postal. Les changements ne sont pas encore officiels et rien n'est signé à l'heure actuelle.

Mme Valérie Induni nous annonce qu'elle va se rendre le 9 avril prochain à une séance officielle d'information avec la SAPVJ.

Divers échanges ont encore lieu sur les concessions et leur répartition, le transfert des transports du public au privé. M. Rime prend la parole et nous résume la situation. En conclusion, il faut encore attendre les prochaines réunions avec Carpostal et la SAPVJ pour y voir plus clair. Des nouvelles sur le résultat de ces discussions seront données aux délégués par le CODIR lors de la prochaine assemblée.

M. Christen rappelle la date de la prochaine séance extraordinaire de l'ASICoPe qui a été fixée au **mercredi 29 mai 2013 à 19 h. 30 à Vullierens.**

La discussion étant close, Monsieur Meylan invite cordialement l'assemblée à partager le verre de l'amitié avec une petite collation offerte par sa commune.

La séance est levée à 21 h. 10.

Le vice-président :

Emmanuel Christen

La Secrétaire :

Claire-Lise Brot